INSTITUT FRANÇOIS BOCQUET

Actualités 2024 et perfectionnement retraite de la fonction publique

Intégrer les nouvelles dispositions liées à la réforme et perfectionner ses pratiques

DURÉE : 2 jours
14h en présentiel (déjeuners de travail inclus) | 14h à distance

PRIX : 1600.00 € HT (1920.00 € TTC)

PARTICIPANTS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel/paie, agents chargés de la gestion des carrières et des retraites

PRÉREQUIS : Il est nécessaire d'avoir suivi une formation sur ce thème ou de disposer de connaissances techniques des régimes de retraites des agents de la fonction publique

OBJECTIFS

- Analyser les incidences de la réforme sur les carrières des agents.
- Traiter les situations particulières et les dossiers plus complexes.
- Apporter une réponse fiable et actualisée à toutes les questions des agents sur la retraite.

PROGRAMME

Une réforme paramétrique

- Le report de l'âge légal de 2 ans d'ici 2030
- L'évolution de la durée d'assurance requise
- Une nouvelle possibilité de maintien en activité au-delà de la limite d'âge
- La création de la "surcote parentale"
- L'extension de la retraite progressive aux agents publics
- L'adaptation du dispositif carrières longues, handicap
- Les nouvelles règles de cumul emploi retraite

Constitution du droit à pension

- Âge d'ouverture des droits des fonctionnaires sédentaires et actifs : calendrier de report
- de l'âge légal de 2 ans d'ici 2030
- Durée de services minimum pour bénéficier d'une pension
- Rappel des services et périodes retenus pour la constitution du droit
- Prise en compte de périodes sans service effectif : naissance d'enfants après le 1er janvier 2004, temps partiel et disponibilité
- Les années de service validées
- Services en catégorie active : l'importance de la durée de services actifs
- Services effectués après la limite d'âge : le morcellement de la prolongation d'activité à nouveau possible (CE, 22 décembre 2023, n° 472933)

Rappel des éléments du calcul des droits

- Pensions civiles et CNRACL
- prise en compte du dernier échelon, notion des six mois d'ancienneté
- durée d'assurance liquidable, taux de pension maximum, bonifications
- durée d'assurance carrière : détermination du nombre de trimestres selon la génération, échange d'informations entre les régimes
- détermination du nombre de trimestres pour le taux plein : calendrier de relèvement de la durée de cotisation à 43 ans jusqu'en 2027
- décote, surcote, "surcote parentale", calcul du minimum garanti
- Exemples de calcul selon une typologie de carrières - surcote et décote
- RAFP : âge de liquidation, modalités de versement de la pension, calcul des droits

Liquidation anticipée de la pension

- Départ parent de trois enfants et justifiant de 15 années de service
- Départ carrière longue : nouvelles bornes, augmentations de la durée réputée cotisée requise
- Départ anticipé au titre du handicap : les modifications issues de la réfomre
- Inaptitude aux fonctions/à toute fonction : retraite pour invalidité, vers une suppression de
- la retraite invalidité d'origine non professionnelle d'ici 2027 ? (accord interministériel du 20 octobre 2023)

Fin de carrière

- Date de liquidation de la pension, cas particulier de la limite d'âge et de l'invalidité
- Droit à l'information
- Demande de retraite unique inter régimes

Cumul emploi-retraite

- Obligation de cessation d'activité : rupture du lien professionnel avec l'employeur
- Cas de reprise d'activité dans le secteur public
- Cas d'exercice d'une activité professionnel dans tout autre secteur
- Conséquences d'une situation de cumul emploi-retraite sur les droits à pension : nouvelles dispositions

Un test de positionnement sera envoyé aux participants en amont de la formation.	**Tour de table** pour recueillir les attentes des participants.	**Moyens pédagogiques :** Support de cours - Exercices pratiques - Mises en situation	**Évaluation des acquis :** Réalisée en fin de formation par un questionnaire.	**Sanction de la formation :** Attestation de fin de formation